

# CONVENTION de LOCATION de la SALLE COMMUNALE de CUNELIERES

ENTRE:

La commune de CUNELIERES d'une part,

ET

Nom-Prénom -

Adresse

Téléphone

L'organisateur sollicite l'autorisation d'utiliser la salle pour le compte et au nom de:

le:

en vue d'organiser:

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes:

1- Nombre de participants (Maxi 99)

# 2- Mesures de sécurité:

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

## 3- Responsabilité:

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée dès la remise et jusqu'à la restitution des clés. Une attestation d'assurance est obligatoire, mentionnant les dates de location ainsi que l'adresse de la salle communale (23 rue des orgues, 90150 Cunelières) et devra être remise avec le chèque de caution.

#### 4- Tarif:

Le Conseil Municipal de Cunelières en date du <u>16 novembre 2021</u> arrête les tarifs de location de la salle communale comme suit:

| Location Salle et Annexes (charges comprises) | Habitants ou<br>Associations de la<br>commune | Habitants ou<br>Associations<br>Exterieurs | Manifestations<br>Commerciales |
|---|---|--|--------------------------------|
| 1 Jour  | 115,00 €                                      | 1  | 315,00 €                       |
| Weekend                                       | 180,00 €                                      | 330,00 €                                   | /                              |

| Caution | 400,00 € |  |
|---------|----------|--|
|         |          |  |

| Location vaisselle :               | Forfait |
|------------------------------------|---------|
| (assiettes, verres, couverts, etc) | 30,00 € |

# 5- Désistement:

Tout désistement devra être signifié par lettre adressée au Maire, quinze jours (15j) au moins avant la date de la manifestation, pour un remboursement intégral.

## 6- Caution:

Un chèque de caution sera donné lors de la réservation de la salle ou au plus tard 15 jours avant son utilisation. Celui-ci sera restitué au locataire après l'état des lieux final et règlement de la location.

# 7- Spécificité:

En cas de force majeure, le loueur se réserve le droit d'annuler la location et de restituer les cautions sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

## 8- Clés:

Le locataire reconnaît avoir reçu un jeu de clés comprenant celle de la porte principale, celle de l'annexe et celle de l'issue de secours, ainsi qu'un badge( n° 7) servant à la commande principale de l'alarme.

Le locataire atteste avoir pris connaissance du règlement et des modalités de location.

| Fait à CUN | elieres, | le |
|------------|----------|----|
|------------|----------|----|

Signature du locataire

Signature du loueur

#### Somme à régler lors de la restitution de la salle :

Location locaux : Location vaisselle :



Total:

Signature du loueur

Pièce jointe: Le Règlement